

DECLARATION PREALABLE du CHSCT-D du 21 juin 2019



Madame L'Inspectrice d'Académie,

Mesdames et Messieurs les membres du CHSCT D

Le chantier de la concertation entre les syndicats de la Fonction Publique, les représentants des employeurs et le gouvernement, qui porte sur la simplification du dialogue social, est lancé depuis début avril 2018.

L'un des objectifs de cette réforme est de réduire le nombre d'instances représentatives et le nombre de représentants du personnel qui y siègent.

L'effet attendu est annoncé : le CHSCT sera dilué dans une instance unique et ses attributions actuelles remises en cause.

Le SE-UNSA se montre hostile à cette fusion et à la disparition annoncée des CHSCT, CAP et CT.

Nous dénonçons la disparition d'un organe qui veille à la sécurité et la santé des salariés et qui de fait est souvent utile pour détecter les souffrances, les risques et faire respecter les règlements sur le terrain.

Il s'agit bien d'un outil dont s'emparent de plus en plus les collègues car c'est un réel levier d'action pour faire remonter les problématiques du terrain.

Nous dénonçons aussi "la volonté gouvernementale de contourner les élu-es des personnels" en contradiction avec le statut de la Fonction Publique.

Monsieur MACRON annonçait, lors de sa campagne, que son action pour la santé aurait pour premier objectif de «conduire la révolution de la prévention » et précisait que «demain, nous investirons davantage pour prévenir plutôt que guérir ».

Force est de constater que nous assistons à une réelle déconstruction de cette prévention.

Comment les agents pourront-ils faire porter leur voix si les aspects de santé, sécurité et hygiène sont relégués à des points de détails lors des CAP.

Réunir les instances c'est au final, moins d'accès aux droits pour les agents.
C'est une attaque des droits syndicaux !

Le SE-UNSA évoquera la situation de Madame BUSSON dans le point n°3 «situation des agents exposés à l'amiante » à l'ordre du jour de ce CHSCTD du fait de son état de santé suite à l'exercice de son métier en contact avec de l'amiante.

Le SE-UNSA restera vigilant quant aux réponses apportées pour cette collègue.